



CONSEIL COMMUNAL
LAVIGNY

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Communal du 4 décembre 2024

Objet : PREAVIS MUNICIPAL N° 8/2024

« REFONTE DU RÈGLEMENT INTERCOMMUNAL RELATIF À LA TAXE DE SÉJOUR ET À LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES DU DISTRICT DE MORGE (2010) EN RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXE DE SÉJOUR ET À LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES »

L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

- Ouï le préavis municipal n° 8/2024 du 28 octobre 2024.
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc, désignée pour l'étude de cet objet.
- Considérant que ledit objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- D'adopter le Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires.
- De donner mission à la Municipalité de mettre en œuvre la délégation à l'ARCAM.

CONSEIL COMMUNAL DE LAVIGNY

La Présidente
Georgeta Rossier

La Secrétaire
Loredana Simone

